

Le Billet de la Conférence Un bref historique

Pour celles et ceux qui débutent leur implication à la Table et à la Conférence, ou tout simplement pour se rafraîchir la mémoire, j'ai pensé qu'un petit historique pourrait être utile et intéressant. Pour ce faire, j'ai relevé les grandes lignes d'un document préparé en 2014 qui débute avec la création des Tables régionales et relate quelques faits marquants des premières années de la Conférence.

Bonne lecture!

La création des Tables régionales et de la Conférence

Les Tables de concertation des aînés ont été créées en 1999 à la suite des travaux du Bureau québécois de l'année internationale des personnes âgées décrétée par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Chacune d'elles regroupe des représentants de l'ensemble des associations et des personnes aînées de sa région, ainsi que tout autre groupe ou organisme préoccupé par la condition de vie des aînés.

La mission de ces Tables est de permettre aux aînés de bénéficier d'un lieu régional d'échanges, de concertation et de partenariat afin d'être en mesure d'unir leurs voix pour mieux faire connaître leurs besoins et dégager les enjeux relatifs aux aînés.

La première rencontre des représentants des Tables régionales a eu lieu le 27 octobre 2000. Initiée par le Conseil des aînés, cette rencontre avait pour objectifs de mettre en commun les préoccupations de chacune des Tables régionales et de développer, le cas échéant, des prises de position communes. Déjà, dès cette première rencontre, l'idée de la création d'une Conférence des Tables régionales, indépendante du Conseil des aînés, est débattue. Cependant, bien qu'elles reconnaissent le besoin de se donner éventuellement un mécanisme de représentativité qui leur soit propre, elles n'adhèrent pas majoritairement à l'idée de se doter d'une structure provinciale.

C'est en mai 2002, lors de la 4^e rencontre des Tables, que les représentants ont adopté une résolution concernant une Conférence. Quelques mois plus tard, les premières bases de la mission de la Conférence ont été arrêtées.

Ce n'est que deux ans plus tard, en avril 2004, que la rencontre des Tables a permis de fixer la cotisation annuelle à 800 \$. C'est aussi lors de cette rencontre qu'une résolution concernant le projet de règlements généraux a été adoptée, ce qui marquait une autre étape vers la création de la Conférence.

C'est finalement le 18 août 2004 que la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec a été incorporée. Sa première assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 1^{er} novembre 2005.

En avril 2006, lors de la 12^e rencontre des Tables régionales, madame Carole Théberge, ministre responsable de la Famille et des Aînés à cette époque, annonce une augmentation de la subvention des Tables de 1 000 \$ pour permettre de financer la Conférence. Cette annonce a marqué un pas vers la reconnaissance du rôle de la Conférence. Par ailleurs, lors de cette rencontre, le comité exécutif propose le tout premier logo de la Conférence des Tables.

En novembre 2006, toujours en lien avec le financement du fonctionnement de la Conférence, les Tables souhaitent qu'un budget lui soit consenti afin de se doter d'un personnel pour effectuer certains travaux de recherche. Au début de 2008, madame Claudia Pilote est embauchée comme agente de recherche. À cette époque, le bureau de la Conférence est installé dans les locaux du Conseil des aînés.

La rencontre d'avril 2010 constitue également un moment mémorable dans l'histoire de la Conférence. D'abord, au 31 mars 2010, lors du Discours du budget provincial, le gouvernement a annoncé l'abolition du Conseil des aînés et de 28 autres organismes. Cette annonce a suscité des questionnements parmi certains membres, notamment à l'égard des rencontres biannuelles des Tables et du futur de la Conférence. De son côté, le Secrétariat aux aînés a subi des changements organisationnels importants dont la nomination d'une nouvelle sous-ministre adjointe, madame Catherine Ferembach, les départs successifs de responsables du dossier des Tables et de la responsable du Plan d'action pour contrer la maltraitance/direction du développement et de la promotion. Ainsi, les projets communs avec les Tables se sont tous retrouvés en attente.

Le procès-verbal de la rencontre d'avril 2011 fait état de la réorganisation de la Conférence à la suite de l'abolition du Conseil des aînés : la Conférence emménage dans l'édifice de la Coopérative *La maison des entreprises de cœur* à Québec, édifice qu'elle occupe toujours, et embauche une agente de recherche. Le Ministère accueille positivement une demande pour couvrir les frais des rencontres biannuelles du Conseil d'administration. Une bénévole travaille sur la production du site web et l'exécutif suit le dossier de la production d'un nouveau logo, celui que l'on connaît actuellement.

L'année 2012 est une autre année importante pour la Conférence puisque c'est à ce moment qu'on verra la signature de la première convention d'aide financière entre la Conférence et le Ministère. Cette convention officialise la mission de la Conférence et précise les obligations et les rôles des parties.

Jusqu'en 2014, les procès-verbaux ne relatent pas de changements majeurs au niveau de la structure de l'organisme. Ils évoquent des partenariats, des mémoires, des représentations, des embauches et départs d'employées. À ce propos, depuis l'embauche de la toute première employée à la Conférence en 2008, treize personnes s'y sont succédées. Par ailleurs, de 2004 à

2014, seize mémoires et avis ont été déposés par la Conférence. En ce qui concerne les dossiers en suivi, ils restent pratiquement les mêmes depuis le début : abus et maltraitance, certification des résidences privées, services aux aînés en perte d'autonomie, la fiscalité et les aînés, les travailleurs de milieu, le bail de logement, etc.

Et pour la suite...

Le document qui fait état des débuts de la Conférence s'arrête en 2014. Depuis cette année, plusieurs événements ont eu lieu. Parmi les événements significatifs pour les Tables et la Conférence, on note l'abolition des Conférences régionales des élus effective au 31 mars 2016. Toujours en 2016, la refonte complète des règlements généraux de la Conférence a fait en sorte que le Conseil d'administration est passé de 18 à 7 personnes, ce qui s'avère beaucoup plus efficace. Et en mai 2017, la Conférence a adopté sa toute première planification stratégique pour 2017-2020. Autre fait à noter, depuis 2001, des comités sont formés par les Tables et jusqu'en 2010, chacun d'eux était composé exclusivement d'hommes. En ce qui concerne la personne qui assume la présidence, c'est en 2016, que pour la première fois, une femme est élue présidente de la Conférence.

Et pour ce qui est du financement après 2017...? Comme vous le savez, un addenda a été signé afin de prolonger la Convention d'aide financière 2012-2017 d'une année. Des démarches ont été entreprises par la Conférence afin d'identifier les besoins des Tables et de faire des propositions en ce sens au Secrétariat aux aînés et au Ministère. Espérons que ces derniers feront une analyse juste de l'importance des Tables et de la Conférence pour les aînés du Québec. C'est à suivre...

Recherche et rédaction : Isabelle Daigle, conseillère et agente de recherche, CTRCAQ

Révision de texte : Charlotte Moreau

Source : Historique 1999-2014, Conférence des Tables régionales de concertation des aînés